

Pré-paramétrage pour la N4DS 2011 et la DN-AE

Avec la version 1.177 de QuadraPaie, la structure des dossiers de paie est actualisée pour permettre l'enregistrement des informations nécessaires à la production de la N4DS 2011.

- La liste des aménagements est donnée en annexe 1 de cette documentation.

La mise à jour du module N4DS interviendra ultérieurement et sera mise à disposition par téléchargement.

Contexte QuadraWebExpert, paramétrage des options QWS

Les QuadraWebServices dédiés à la paie vont évoluer prochainement et des aménagements sont apportés à QuadraPaie pour intégrer ces évolutions.

- La présentation du nouveau service Partage des Données Sociales et les aménagements introduits dans la version 1.177 de QuadraPaie font l'objet de l'annexe 2 de cette documentation.

Taxe sur les salaires, génération du paiement EDI pour l'acompte au 15/12/2011

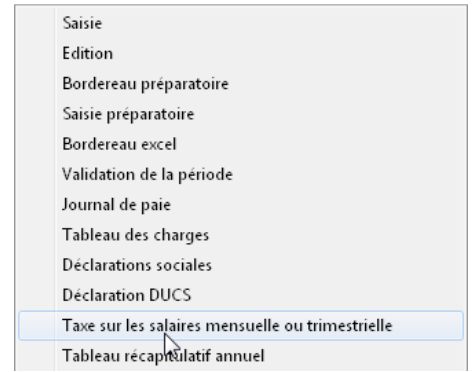
Rappel : depuis le 1er octobre 2011, les entreprises dont le chiffre d'affaires HT est supérieur à 230 000 euros doivent télédéclarer et téléréglé les montants dus au titre de la Taxe sur les Salaires.

- Pour l'acompte du 15/12/2011, la dématérialisation peut être réalisée en mode EFI (sur le site Impots.gouv.fr) ou en mode EDI (envoi d'un fichier EDI conforme à la norme EDI-Paiement).
- QuadraPaie et QuadraEDI ont donc été aménagés pour permettre l'envoi des déclarations d'acompte (2501) et de solde (2502) au format EDI (l'attestation de conformité EDI-Paiement de Quadratus a été enregistrée le 3 octobre 2011 sous le n° 2011.10.0295).
- QuadraClient permet par ailleurs d'enregistrer la **ROF** (chapitre Fiscal, page "Référence d'obligation fiscale"), le nouvel élément d'identification des dossiers mis en place par la DGFIP.
 - ⇒ Pour tout dossier dont la ROF est codifiée TS1, il n'est pas nécessaire de renseigner la fiche QuadraClient. C'est la valeur est affectée par défaut à la génération EDI de la déclaration.
 - ⇒ Dans le cas contraire, la fiche QuadraClient doit être actualisée avant de produire la déclaration EDI.

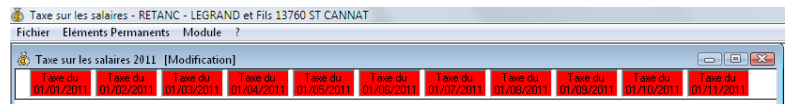
Pré-requis

- Les déclarations peuvent être produites pour les dossiers assujettis à la taxe sur les salaires (cf. Fiche Etablissement, page 1 – Généralités").
- Un organisme générique de type "Taxe sur les salaires " doit exister pour le dossier. Dans le cadre des dossiers types Quadratus, il s'agit de l'organisme "05".
 - ⇒ Sur la fiche de l'organisme associé, indiquer la périodicité des déclarations (mois ou trimestre).
 - ⇒ Dans le contexte entreprise, saisir aussi l'adresse du destinataire des déclarations (service des impôts). Dans le contexte QuadraExpert, les intervenants CDI et RDI renseignés sur la fiche QuadraClient seront directement accessibles sur les déclarations.

- Après validation des bulletins sur la période de déclaration, lancer le choix "Taxe sur les salaires mensuelle ou trimestrielle" au menu Bulletins.
- A l'entrée dans le module "Taxe sur les salaires", les périodes, mois ou trimestre dépendent de la périodicité indiquée sur l'organisme correspondant.
- Le module Taxe sur les salaires s'ouvre sur le calendrier des déclarations périodiques.



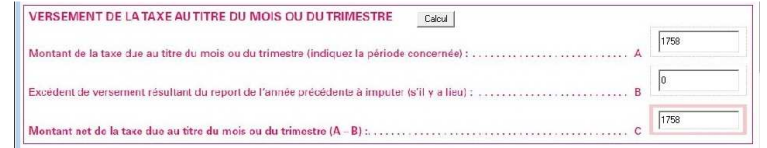
- Cliquer sur dernière période de l'année pour produire la déclaration d'acompte du 15/12/2011. L'imprimé s'affiche à l'écran.



- Dans le contexte QuadraExpert, tous les éléments issus de la fiche QuadraClient sont pré-renseignés.
⇒ L'adresse du destinataire est à sélectionner via les boutons CDI et RDI.
- Dans un contexte entreprise, le bouton ORG permet d'obtenir l'adresse renseignée sur la fiche de l'organisme.



- En pied de la déclaration, le bouton <Calcul> permet d'obtenir l'acompte à déclarer à partir des bulletins validés de la période.



- A la sauvegarde de déclaration, la période apparaît en vert en haut de l'écran. Le bouton <Imprimer> permet alors :



- ⇒ d'imprimer la déclaration papier,
- ⇒ de l'archiver sur la fiche client (sur la période de clôture de l'exercice social).

Dans le contexte QuadraExpert, il est possible aussi :

- ⇒ d'imprimer le courrier d'accompagnement de la déclaration à envoyer au client.
- ⇒ de renseigner l'onglet "Prévenir le client par mail" pour envoyer un mail d'information au client avec l'image de la déclaration en pièce jointe.

- Le bouton **EDI** permet enfin de produire la déclaration dématérialisée à envoyer avec QuadraEDI.
⇒ Remarque : renseigner obligatoirement l'iban de la banque à l'enregistrement du téléversement.
- Le suivi des déclarations est également assuré dans QuadraEDI (menu EDI-Paiements).
⇒ L'accès à l'historique des déclarations dans QuadraClient sera réalisé prochainement.

Edition spectacle

- Production du fichier au format ".csv" (mise en conformité au cahier des charges en vigueur).

QuadraBureautique Word

- Gestion des éléments des organismes Prévoyance et Groupe de prévoyance.

Module Participation, tableau de répartition

- Dossier multi-établissement, ajout de la colonne "Etab" sur le tableau calcul de la répartition.

La version 1.177 de QuadraPaie permet d'effectuer le pré-paramétrage et les recodifications nécessaires à l'établissement de la DADS N4DS 2011 à la nouvelle norme N4DS V01X06.

Employés – Généralités - Etat Civil (1) : le lien de parenté avec l'employeur

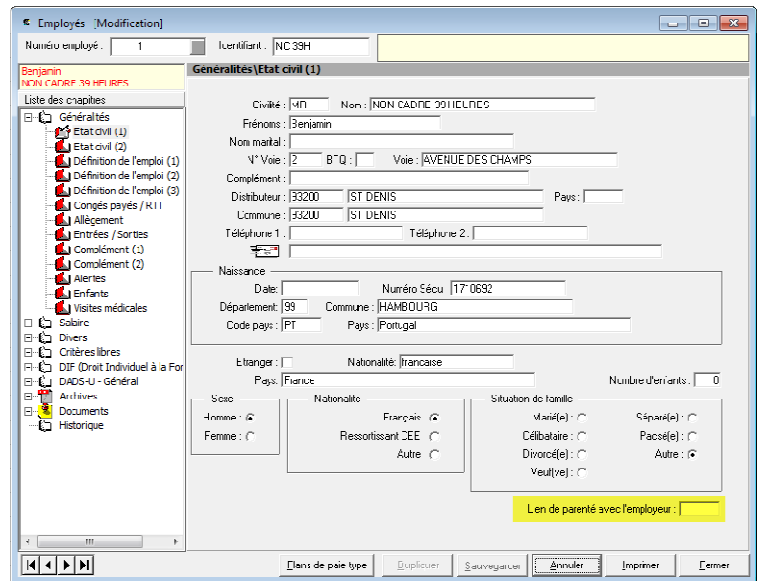
- Le lien de parenté avec l'employeur est un nouvel élément de la N4DS (structure S40.G10.00.037).

Cf. La loi du 2 août 2005 indique : est considéré comme conjoint collaborateur, le conjoint d'un chef d'une entreprise commerciale, artisanale ou libérale, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir une rémunération et sans avoir la qualité d'associé au sens de l'article 1832 du code civil.

Le conjoint est l'époux du chef d'entreprise. Ce régime est également ouvert au partenaire lié à l'entrepreneur par un PACS (mais pas au concubin).

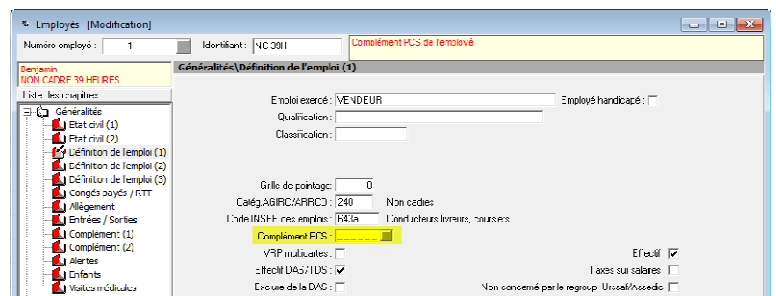
Les conjoints qui exercent à l'extérieur de l'entreprise une activité salariée d'une durée au moins égale à 17 heures 30, ou une activité non salariée, sont présumés ne pas exercer dans l'entreprise une activité professionnelle de manière régulière.

Ce statut n'est ouvert que dans les EURL et les SARL dont le gérant est associé majoritaire. De plus, l'effectif de l'entreprise ne doit pas excéder 20 salariés.



Employés – Généralités - Définition de l'emploi (1) : le Complément PCS

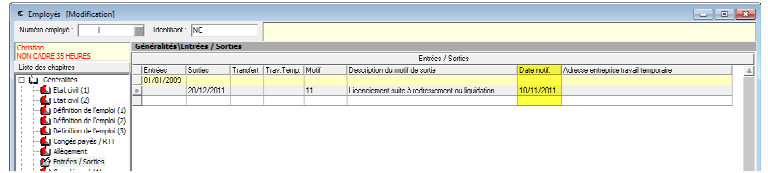
- Le complément PCS a été ajouté sur la fiche employée pour la DADS 2010 pour les catégories de salarié ayant un code INSEE des emplois faisant partie de la nomenclature des métiers du spectacle.
- La norme N4DS étend les catégories obligatoires. En 2011, le complément PCS (structure S40.G10.05.011.002) est devenu obligatoire pour les codes INSEE suivants :



PCS	Libellé PCS	Code Insee
06	représentant exclusif	463a, 463b, 463c, 463d ou 463e
07	représentant multiscarte	463a, 463b, 463c, 463d ou 463e
37	cadet de golf	
C389	cadres navigants commerciaux	389b
T389	cadres navigants techniques	389b
MP692	marins pêcheurs	
NP352	journaliste non professionnel (sans carte de presse)	352a
P352	journaliste professionnel (avec carte de presse)	352a
L643	chauffeurs livreurs	643a
C643	Coursier	643a
	Nomenclature Spectacle	353b, 353c, 354b, 354c, 354e, 354f, 465b ou 637c

Employés – Généralités - Entrées/sorties : Date de notification de départ de l'entreprise

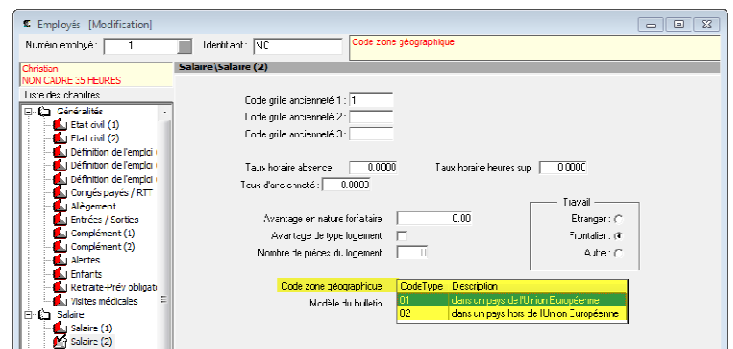
- La date de notification saisie dans la fiche employé sera reprise au moment de la sortie du salarié ainsi que dans la DN-AE (Structure S48.G55.00.003).
- Elle correspond à la date de notification en cas de licenciement ou de démission.



- ⇒ En cas de période d'essai, indiquer la date de notification de rupture de la période d'essai. Elle doit être présente pour les motifs de fin de contrat suivants : 11, 12, 14, 15, 20, 25, 34, 36, 59, 82, 83, 87, 88, 89, 94, 95, 96 et 97. Si cette date est présente, elle doit être inférieure à la date de fin de contrat de travail, et à la plus ancienne des dates de début de préavis.
- ⇒ En cas de démission, indiquer la date de début du préavis.

Employés – Salaire – Salaire (2) : Zone géographique pour les travailleurs frontaliers ou étrangers

- La zone géographique est obligatoire pour les travailleurs étrangers ou frontaliers (structure S40.G10.00.034.002 de N4DS).
- ⇒ Elle est donc à renseigner si la coche travail Etranger ou Frontalier est activée au cadre "Travail".



Employés – DADS-U Général / Paramétrage DADS-U

- QuadraPaie prend en charge automatiquement la plupart des recodifications à réaliser pour la N4DS.
- ⇒ Les éléments non recodifiés (intitulés du contrat, code modalité ex. du trav., etc) seront alimentés lors de la préparation de la N4DS à partir de l'historique des bulletins de salaire.

N4DS 2011

DADS-U - Général

Contrat de travail : 01 contrat à durée indéterminée

Intitulé du contrat : _____

Code modalité de l'activité : 90 salarié non concerné

Code modalité ex. du trav. : _____

Code unité temps de travail : _____

Code population d'emploi : _____

Statut catégoriel : 06 employé administratif d'entreprise / de commerce / agent de s

Convention Collec. : 1942 Convention collective nationale de l'industrie de production des t

Régime base oblig. : 200 régime général (CNAM)

Classement Conv. : Niv. _____

Ind. _____

Pos. _____

Ech. _____

Code exo Urssaf 1 : 33

Code exo Urssaf 2 : _____

Code exo Urssaf 3 : _____

DADS 2010

DADS-U - Général

Siret lieu travail : _____

Contrat de travail : 01 contrat à durée indéterminée

Caract. activité : 01 temps plein

Statut professionnel : 90 Pas de statut professionnel/Dui/Non

Statut catégoriel : 04 non cadre

Convention Collec. : 1942 Convention collective nationale de l'industrie de productio

Régime base oblig. : 200 Régime général

Classement Conv. : Niv. _____

Ind. _____

Pos. _____

Ech. _____

Code exo Urssaf 1 : 33 réduction des cotisations patronales dite 'Réduction Fillon'

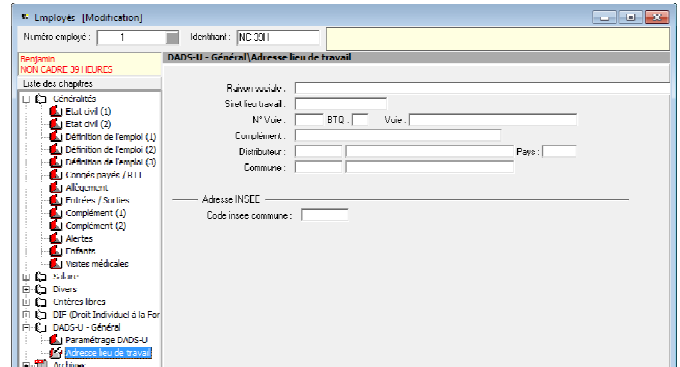
Code exo Urssaf 2 : _____

Code exo Urssaf 3 : _____

- Ce nouveau chapitre vient en complément du Siret du lieu de travail qui était disponible l'année dernière.

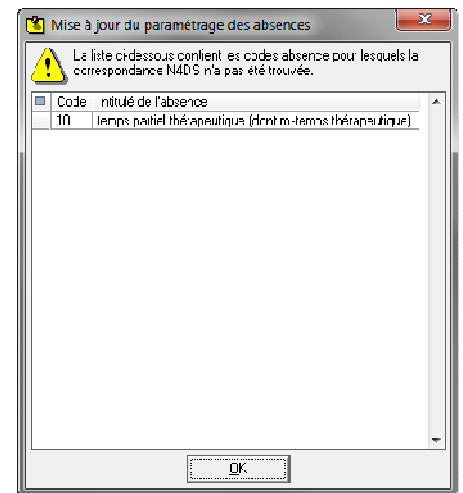
L'établissement d'affectation est l'établissement employeur du salarié au sens du droit du travail et redevable des cotisations sociales.

Cette information sera également utilisée pour inscrire le salarié sur la liste électorale prud'homale de la commune où se situe cet établissement d'affectation.



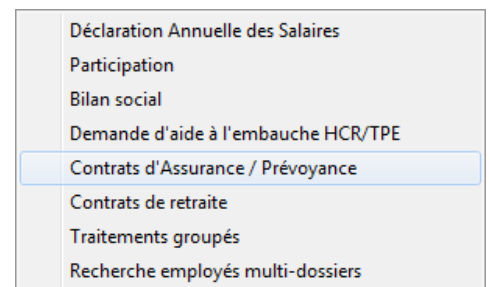
Les Codes Absences DADS-U

- Les codes "Types absence DADS-U" sont renumérotés pour la N4DS.
 - ⇒ De ce fait, il est possible que certains codes ne soient plus utilisés ou qu'à un ancien code correspondent plusieurs nouveaux codes.
- *La renumérotation est assurée automatiquement par QuadraPaie* en cas d'accès au choix "Constantes nationales / absences" du menu "Paramétrages".
 - ⇒ Sinon, elle sera prise en charge au lancement du module "Déclaration annuelle des salaires" (après mise à jour du millésime 2011).
 - ⇒ En cas d'anomalie, une fenêtre d'information permet de modifier les codes qui n'ont pas pu être recodifiés automatiquement.



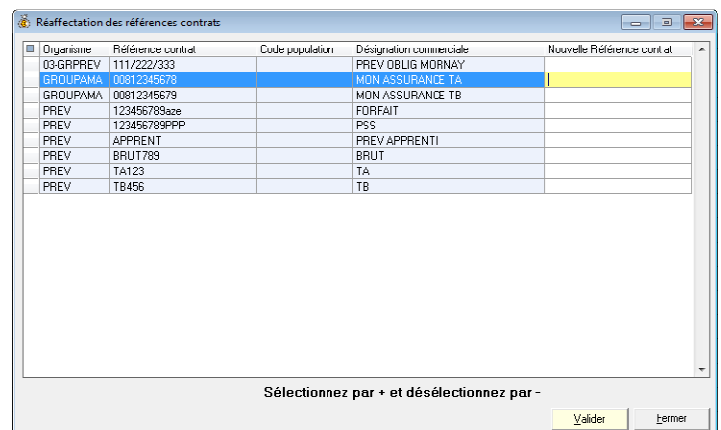
Prévoyance et Assurance

- Les structures de la prévoyance et des assurances sont harmonisées pour la N4DS. En conséquence, les 2 modules sont fusionnés.
 - ⇒ La fusion des contrats existants est réalisée automatiquement par QuadraPaie au lancement du module "Contrats d'assurance / prévoyance".
 - ⇒ Sinon, elle sera prise en charge au lancement du module "Déclaration annuelle des salaires" (après mise à jour du millésime 2011).

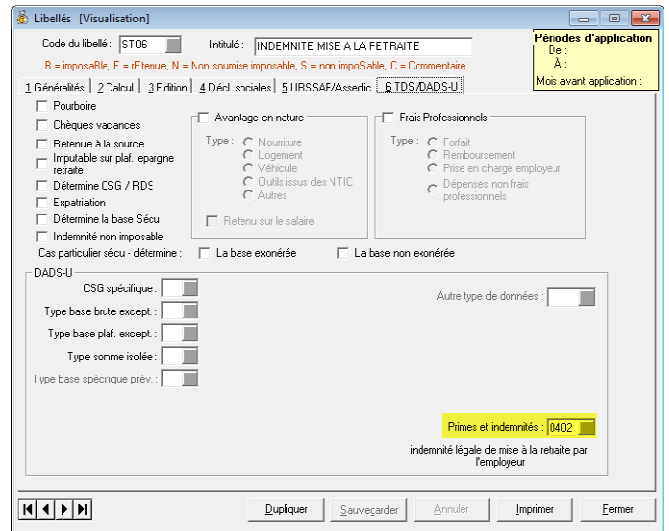


- Outil de recodification des références contrats

- ⇒ Il est disponible au menu "Outils" du module "Assurance / Prévoyance".
- ⇒ Il permet d'enregistrer le changement des références contrat et de les réaffecter à l'ensemble des employés concernés.



- Le paramétrage des libelles a été aménagé pour répondre à la nouvelle norme DADS-U N4DS V01X06 et la DN-AE attestation employeur.
- ⇒ Une nouvelle rubrique est ajoutée sur l'onglet 6 pour gérer les primes et indemnités devant figurer sur la déclaration annuelle et sur la DN-AE lors de la sortie du salarié.



Code	Libelle
0401	indemnité légale de licenciement
0402	indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur
0403	indemnité spécifique de rupture conventionnelle
0404	indemnité versée à l'occasion de la cessation forcée des fonctions des mandataires sociaux
0405	indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur
0406	indemnité légale de départ à la retraite du salarié
0407	indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié
0408	indemnité légale supplémentaire de licenciement
0409	indemnité légale spéciale de licenciement
0410	indemnité légale spécifique de licenciement
0411	indemnité légale de fin de CDD
0412	indemnité légale de fin de mission
0413	indemnité légale due aux journalistes
0414	indemnité légale de clientèle
0415	indemnité légale due au personnel naviguant de l'aviation civile
0416	indemnité légale versée à l'apprenti
0417	dommages et intérêts dus à un CDD
0418	indemnité due en raison d'un sinistre
0419	indemnité suite à clause de non concurrence
0420	indemnité compensatrice de congés payés
0421	indemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités légales)
0422	indemnité transactionnelle (supplémentaire aux indemnités conventionnelles)
0423	indemnité compensatrice de préavis payé non effectué
0424	indemnité versée au titre des RTT
0901	Prime exceptionnelle liée à l'activité
0902	Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique
0903	Prime non liée à l'activité
0904	Prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement


Présentation du Service Partage des Données Sociales

Le service Partage des Données Sociales sera prochainement commercialisé dans le cadre d'un abonnement du cabinet aux QuadraWebServices.

- L'abonnement sera donc souscrit par le cabinet comptable qui pourra déployer le Partage des Données Sociales auprès de tous ses clients dont il gère le dossier paie.
 - ⇒ Les clients sans abonnement à l'un des QuadraWebServices, n'auront pas à être enregistrés dans QuadraAuthWeb.
 - ⇒ Par contre, les droits des utilisateurs seront gérés par QuadraParamétrage (comme pour les clients abonnés aux QuadraWebServices).
- Le service Partage des Données Sociales est essentiellement orienté sur la saisie des éléments variables du bulletin. Selon les droits accordés par le cabinet, l'utilisateur pourra réaliser les éléments suivants :
 - ⇒ embauche (DUE faite par le client ou le cabinet),
 - ⇒ saisie des variables de paie sans définition préalable d'un bordereau préparatoire,
 - ⇒ enregistrement des CP et absences en mode planning,
 - ⇒ saisie / pointage des heures (pour un calcul automatique des heures supplémentaires),
 - ⇒ sortie du salarié.
- Les clients d'un cabinet abonné au "Partage des données Sociales", pourront aussi être abonnés au service "Social" pour bénéficier du suivi des salariés (archives bulletins, statistiques...)
 - ⇒ Dans ce contexte; l'interface de la saisie des éléments variables du bulletin sera celle du "Partage des données Sociales".

QuadraPaie dans le contexte QuadraWebExpert

Préambule

- Un dossier est identifié "QuadraWebService" dès lors qu'un utilisateur est créé avec un droit d'accès à "iPaie".
 - ⇒ Le symbole  est affiché à droite de la barre d'outils :

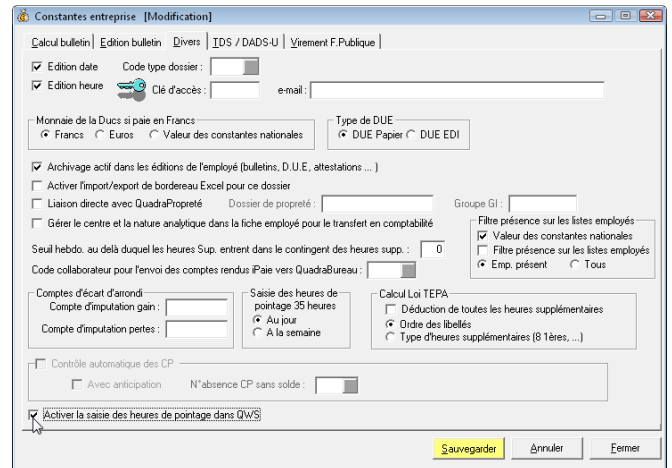


Contexte QuadraWebExpert, archivage des données variables à l'édition des bulletins

- A l'édition bulletin, l'option "Archivage des variables de paie" est disponible pour conserver la trace des données réceptionnées via le QuadraWebServices.
 - ⇒ Il s'agit d'un archivage par employé, conservé en pièce jointe du bulletin. bouton (pour y accéder, cliquer sur le signe "+" des archives bulletins.

Activation de la saisie des heures de pointage dans QWS

- L'option est présente dans les Constantes entreprise (onglet "Divers") si l'utilisateur QWS dispose de la fonctionnalité "Plannings".
 - ⇒ Elle permet de déléguer aussi à l'utilisateur QWS, la saisie du pointage.
 - ⇒ En conséquence, le menu "Pointage" n'est plus disponible dans le dossier QuadraPaie.
- L'intérêt de la saisie pointage est d'obtenir le décompte automatique des heures supplémentaires. Elle implique de définir les grilles de gestion des heures supplémentaires (cf. plus loin dans cette annexe).

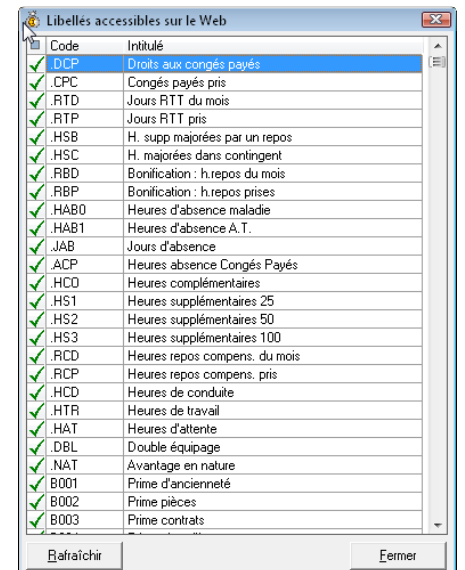


Le module Paramétrage WEB

- Il est accessible au menu "Paramétrage" de QuadraPaie, choix "4 Paramétrage Web".
 - ⇒ Il permet d'exclure des libellés de la saisie des éléments variables du bulletin et de définir les grilles de gestion des heures supplémentaires (menu Paramétrage).
 - ⇒ Au menu Outils, le choix "Utilisateurs QWS" donne accès à la gestion des droits des utilisateurs QWS.

Libellés accessibles sur le Web

- Par défaut tous les libellés sont accessibles (marqués d'une coche verte).
 - ⇒ Utiliser <Espace> ou la souris pour les désélectionner (ou les sélectionner à nouveau).



Gestion des heures supplémentaires

- Les grilles de gestion de heures supplémentaires est utile si la saisie pointage est confiée à l'utilisateur QWS.
 - ⇒ Chaque grille est identifiée par un numéro.
 - ⇒ Indiquer le type de saisie "Au jour" ou "A la semaine",
 - ⇒ Renseigner le tableau des majorations. A noter qu'actuellement, seul le type de paiement "Argent" est géré.
- Le n° de la grille est à reporter sur la fiche des salariés concernés en page "Généralités/Définition de l'emploi (1), rubrique "Grille de pointage.

